



Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

Etaient Présents : Mmes Andrée GERLAND, Annette HENault, Isabelle LAPLANCHE, Stéphanie PINOGES, Céline RIQUER, Anne-Claire SIMON, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Mathieu OLLIVIER, Vivian PERROCHES, Fabrice PITAUD.

Absents :

Excusés : M. Yannick JAUCEN a donné son pouvoir à Mme TUCHOLSKI

Secrétaire de séance : Mme Annette HENault

Assistent : Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

✓ **Approbation du compte-rendu du 04 juin 2020**

01/22-06-2020 Retrait de la délibération 04/11-03-2020 relative au compte administratif 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de retirer la délibération 04/11-03-2020 relative au compte administratif 2019

02/22-06-2020 Vote du compte administratif 2019

Investissement :

Dépenses : prévues : 660 000.00
réalisées : 261 958.83 (253681.71 hors déficit investissement reporté)
reste à réaliser : - 27 391.79

Recettes : prévues : 660 000.00
réalisées : 295 753.18

Fonctionnement :

Dépenses : prévues : 1 437 508.02
réalisées : 645 969.68

Recettes : prévues : 1 437 508.02
réalisées 1 607 936.50 (792 898.48 hors excédent fonctionnement reporté)

Résultat de l'exercice de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : 961 966.82
 Investissement : 33 794.35
 restes à réaliser : - 27 391.79

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, en l'absence de M. le maire, adopte :

- le compte administratif 2019 tel que présenté et qui est conforme au compte de gestion 2019.

03/22-06-2020 Vote des subventions 2020
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ACCA : 400 € (programme d'acquisition de miradors)
- APE : 1 200 €
- CR85 : 300 €
- CAF : 150 €
- DSB : 500 € (dont 400 € sur réserve d'une présentation d'un engagement financier)
- FCF : 3 000 € (dont 2000 € déjà versés)
- Fleur et Pouce : 200 €
- Point Jeunes : 500 €
- UFACVG : 150 €

04/22-06-2020 Retrait de la délibération 05/11-03-2020 relative à l'affectation des résultats 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de retirer la délibération 05/11-03-2020 relative à l'affectation des résultats

05/22-06-2020 Affectation des résultats 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2019 : excédent 961 966.82
 - résultat reporté en fonctionnement (002) de 961 966.82
 - résultat d'investissement reporté (001) de 33 794.35
- de valider comme présenté le résultat d'exploitation de l'exercice 2019

06/22-06-2020 Retrait de la délibération 06/11-03-2020 relative au budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de retirer la délibération 06/11-03-2020 relative au budget primitif 2020

07/22-06-2020 Vote du budget primitif 2020 de la Commune

M. le maire propose au conseil municipal le budget suivant :

Fonctionnement : dépenses : 1 576 941.82
recettes : 1 576 941.82

Investissement : dépenses : 584 044.35
recettes : 584 044.35

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de voter le budget primitif 2020 tel que présenté.

08/22-06-2020 Achat matériel voirie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de retenir le devis de l'entreprise Cap Motoculture pour l'achat d'une tondeuse d'un montant de 983.87 € HT
- de retenir le devis de l'entreprise AB Metal pour l'achat d'un transpalette d'un montant de 280.51 € HT
- de retenir le devis de l'entreprise Robin SAS pour l'achat d'un broyeur d'accotement d'un montant de 12 000 € HT

09/22-06-2020 Achat matériel de reprographie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de retenir le devis de l'entreprise Vienne Documentic pour l'achat de deux copieurs d'un montant de 3 700 € HT.

La séance est levée à 23h15